



STATION
POITOU-CHARENTES

Bulletin n° **299** (19/95) 10/08/1995

COLZA :	**PHOMA, Note commune SPV - CETIOM**

De bons, voire très bons rendements ont été enregistrés cette année sur la région et le phoma du colza n'a pas eu les conséquences désastreuses de 1994, malgré un potentiel infectieux important à l'automne. Les traitements sont restés en général sans réponse.

L'INSTALLATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA NECROSE SONT CONDITIONNES PAR :

Le potentiel infectieux de la parcelle

- Il dépend de la quantité d'ascospores projetées qui est fonction de la maturation des périthèces et des précipitations.
- Les premières projections d'ascospores ont eu lieu le 15 septembre en 1994 et se sont poursuivies de manière abondante jusqu'au 15 novembre.
- L'enfouissement des pailles après broyage est une pratique à généraliser dans notre région. En effet, à l'abri de la lumière, la maturation des périthèces ne peut pas se réaliser, d'où une diminution du risque de contamination.

La réceptivité de la plante

Elle est fonction de :

*** La variété :**

- *Vivol* est la seule tolérante et est à réserver aux sols hydromorphes.
- *Goéland, Navajo, Express, Aligator* sont peu sensibles mais d'un niveau de tolérance insuffisant dans les situations à risque élevé.
- *Bristol, Synergy* sont sensibles au phoma et à éviter dans les situations à risque.
- *MLCHO36 (Cocktail), MLCH034 (Capitol),* deux variétés nouvellement inscrites, au niveau de sensibilité intermédiaire entre Vivol et Goéland.

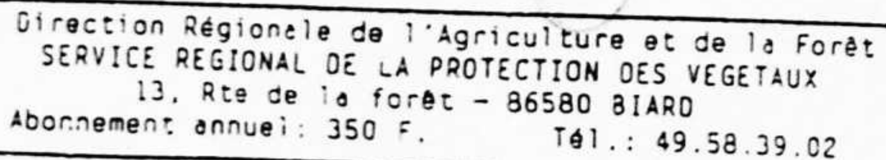
*** La date de semis :**
Il est conseillé de semer à partir du 20 août, pour avoir une implantation rapide de la culture et la soustraire aux projections aux stades jeunes.

*** La climatologie des mois de septembre à novembre :**
Une installation rapide de la culture (températures douces) diminue le risque de nécrose même en cas de potentiel infectieux important (1994).

QUE PENSER DES TRAITEMENTS FONGICIDES D'AUTOMNE ?

Ils ne doivent pas être systématisés mais seront réservés aux situations à risque.
Comme en 1994, un suivi biologique de la maladie sera fait par le S.R.P.V. avec surveillance de la maturation des périthèces (Biard), et piégeage des ascospores sur 4 sites (Nord, Sud et Centre Vienne, Nord Charente).
Les Avertissements Agricoles préciseront l'évolution du potentiel infectieux et de la réceptivité de la plante. Une grille de risque permettra de décider de l'opportunité d'un traitement.

P23



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel : 350 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693